

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8756 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MRINI EL RHALI

Date de naissance : 01/09/1968

Adresse : Res. WIAM, Immt. APP3, OULFA, CASA

Tél. : 06.63.60.03.61 Total des frais engagés : 4.550 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BERRADA SOUNI CHAKIB  
Ophtalmologiste  
Galerie Familia Angle Rue Jura  
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif  
Casablanca - Tel. : 05 22 20 45 68/69

Date de consultation : 29/12/2023

Nom et prénom du malade : MRINI EL RHALI Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Prévention et suivi

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 25/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL 25 DEC 2023 MUPRAS

RECEPTION 25 DEC 2023 MUPRAS

INFORMATIONS 25 DEC 2023 MUPRAS

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.12.2023	C2	1	200.00	Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB Ophtalmologiste Galerie Familia Angle Rue Jura et Av. Vergne 3ème Etage Maârif Casablanca - Tél.: 05 22 29 45 68/69

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
HATIM JAÄFAR Opticien Optométriste contactologue Bd Achour, Sââda-Mohammed Tél: 03 35 28 19 39	25/11/93		Ophtalmique			43.00 DT

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Docteur BERRADA SOUNI Chakib

الدكتور برادة السنى شكيب

Spécialiste des Maladies et Chirurgies des yeux



Strabologie - Lentilles de Contact - Laser - Angiographie

Lazik - Cataracte au Laser

Membre de La Société Française d'Ophtalmologie

Agrée Pour Permis De Conduire

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB  
Ophtalmologue  
Galerie Familia Angle Rue Jura  
et AV. Vergne 3ème Etage Maârif  
Casablanca Tel: 05 22 29 45 68/65

20.12.2023

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العول عدسة الإتصال - الليزر - أنجيوغرافي  
لزيك - إزالة الجلاة بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

مرخص إعطاء شهادة للقدرة على السياقة

الدار البيضاء ، في:

MRIINI EL RHALI

Immatriculation (ven + l'autre)  
- progressif Anti réflect -

$$(v) \quad \text{av} = (\text{Mo} - 1,25) + 0,25$$

$$\text{av} = (45^\circ - 2,50) + 0,25$$

$$(v) \quad \text{av} = \text{av} + 2,50$$

~~HATIM JAÂFAR~~  
Ophtalmologue Contactologue  
40, Bd Achorafa, Saâda-Mohammedia  
Tél: 05 23 28 19 39

~~Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB~~  
Ophtalmologue  
Galerie Familia Angle Rue Jura  
et AV. Vergne 3ème Etage Maârif  
Casablanca Tel: 05 22 29 45 68/65

Galerie Familia Angle Rue Jura - Auvergne (Ancien Cinéma  
Familia) 3ème étage - Maârif - Casablanca

رواق فاميليا زاوية زنقة جورا و أوفرني (سينما فاميليا سابقا)  
الطابق الثالث - المعارف - الدار البيضاء



SETAGENERAL D'OPTIQUE

By Hatim

## OPTIQUE - OPTOMETRIE - LENTILLE DE CONTACT

Facture N° : 1840/23Mohammedia le : 25/12/2023Mme / Mr : CHRINI ECR HACIDr : BEKKADA Souni CHAICED

095019279



VL

VP-Add

OD: (110° -1,75) +0,75OD: +2,75OG: (45° -2,75) +0,75OG: +2,75

Monture

optique  
660/00 DH

Verres

progressif organique AR  
370,00 DH amieTotal à payer : 4300,00 DhArrêtée la présente Facture à la somme de : quatre milleTrois cent DH 5

Cachet et signature

HATIM JAAFAR

Opticien Optometriste contactologue

40, Bd Achorafa, Saada, Mohammedia

Tél. 0666474525

Fax 05 22 30 30 20

40, Boulevard Achorafa, Saada, El Alia, Mohammedia - Tél. 0666474525

Patente N° : 3653246 - RC N° : 18891 - IF N° : 20699296 - ICE N° : 001587406000070